

Bureau du 17 février 2003

Décision n° B-2003-1141

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Acquisition de la parcelle de terrain située chemin de la Grave et appartenant à Mlle Marie-Christine Thibaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de la Grave à Saint Cyr au Mont d'Or, une parcelle de terrain nu de 344 mètres carrés environ dépendant de la propriété de mademoiselle Marie-Christine Thibaud et cadastrée sous le numéro 207 de la section AN.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, mademoiselle Marie-Christine Thibaud céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,